



[Version finale](#)

[Version FR](#)

Completed National Reports and National Strategies for the Social Dimension should be sent to the Bologna Secretariat by email (secr@bologna2009benelux.org) no later than

1 November 2008.

PART I

BOLOGNA PROCESS TEMPLATE FOR NATIONAL REPORTS: 2007-2009

Notes:

BFUG members are strongly encouraged to consult other stakeholders about the contents of their National Report.

Please complete your National Report in English using this template (shaded areas) and return it to the Secretariat by email. Where appropriate, please include precise web references to legislation or other documentation. Please add comments as appropriate under each question to describe the current situation. Please try to keep text brief, while aiming to answer all questions comprehensively.

National Reports will be posted on the Bologna website in their original form.

Information from National Reports will form the basis of the Stocktaking Report to be presented to Ministers when they meet in April 2009.

Details

Country	FRANCE
Date	28 Octobre 2008
BFUG member (one name only) Position	Hélène Lagier MESR/DREIC
Email address	helene.lagier@education.gouv.fr
Contributors to the report	MESR (DREIC, DGES, DGRI, DEPP), AERES, ENIC-NARIC France.

1. Main developments since London 2007

Please describe the important developments relating to the Bologna Process, including legislative reforms and changes in institutional structures, since the London meeting in 2007.

Depuis Londres, une réforme majeure pour l'enseignement supérieur est intervenue en France avec la loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités (LRU) du 10 août 2007 (n°2007-1199) - <http://www.legifrance.gouv.fr/initRechTexte.do> -, qui s'inscrit dans le cadre d'une vaste réforme de l'enseignement supérieur, conçue à horizon des 5 prochaines années.

A/ La loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités :

Cette loi, dite "loi LRU", consacre deux nouvelles missions de service public dévolues aux universités :

- la participation à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants.

La loi LRU élargit les marges de manoeuvre des universités et permet à chacune d'entre elles de renforcer sa capacité de choix, d'être d'avantage réactive à son environnement avec la capacité de conduire une stratégie de développement la plus adaptée à leur contexte, de se montrer meilleure gestionnaire et plus efficace dans l'accompagnement des étudiants, d'être plus attractive et visible à l'échelle européenne et internationale.

Elle dote ainsi les 85 universités françaises d'une gouvernance resserrée, axée autour de leur Président et ouverte aux entreprises :

- le Président, qui est élu, par les membres élus du conseil d'administration, parmi les enseignants-chercheurs ou personnels assimilés sans condition de nationalité, voit ses pouvoirs renforcés ; il devient le véritable « patron » de son établissement, condition indispensable pour mettre en oeuvre la stratégie adoptée pour son université ;
- le conseil d'administration devient l'organe stratège, avec une composition resserrée de 20 à 30 membres, plus ouverte sur l'extérieur avec la présence de 7 ou 8 personnalités extérieures, dont au moins un chef d'entreprise ou cadre dirigeant d'entreprise.

Cette loi donne par ailleurs plus d'autonomie aux universités pour gérer leur patrimoine, leurs ressources humaines et leur budget (notamment par la possibilité, pour elles, de créer des fondations disposant d'une autonomie financière, avec des fonds provenant de subventions publiques et privées, et capables de promouvoir les activités de recherche et de formation auprès des entreprises).

Cette loi s'accompagne d'un effort financier inédit, de 5 milliards d'euros en 5 ans, soit une augmentation sans précédent de 50% du budget de l'enseignement supérieur, afin en particulier d'améliorer les conditions de vie et de travail à l'université, et de renforcer la qualité des formations et l'attractivité des métiers de l'enseignement universitaire. L'adoption de ces nouvelles dispositions par les universités est aussi encouragée à court terme, en sus du budget 2008 de fonctionnement de chaque université, par une dotation de 250 000 euros prévue pour chaque université qui accèdera aux compétences élargies au 1er janvier 2009. Dès 2009, ce sont 20 universités qui bénéficieront du nouveau régime ; d'ici à 2012, la totalité des 85 universités auront accédé aux compétences élargies.

B/ Les chantiers prévus pour compléter la loi :

4 autres chantiers ont été engagés dès juin 2007 pour compléter le dispositif de réforme profonde de l'université dont la loi LRU constitue le socle :

1/ Le chantier sur les conditions de vie des étudiants :

le nouveau système d'aides sociales, mis en place à partir de la rentrée universitaire 2008, prévoit :

- > une simplification des critères d'attribution des bourses ;
- > une extension du dispositif aux classes moyennes ;
- > une reconnaissance du mérite tout au long des études ;
- > ainsi que le soutien à la mobilité internationale des étudiants, avec en 2009, plus de 26 500 bourses de mobilité de 3 mois.

Par ailleurs, la politique engagée pour améliorer le logement étudiant prévoit en particulier la rénovation, en dix ans, de 70 000 chambres (soit 7 000 par an), et la construction de 50 000 chambres (soit 5 000 par an).

2/ Le chantier relatif à l'attractivité des carrières et des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche :

en lien avec les capacités d'initiative et d'action élargies en matière de gestion des ressources humaines conférées par la loi LRU précitée, toutes les universités maîtriseront l'ensemble des paramètres de leurs ressources humaines dans un délai de 5 ans.

3/ Le chantier sur la rénovation de l'immobilier universitaire :

outre la politique immobilière mise en œuvre dans les contrats de plan Etat/régions (2007-2013) pour contribuer à moderniser l'immobilier universitaire et améliorer les conditions de travail, une "opération Campus" exceptionnelle a été lancée pour redynamiser les campus existants et les fédérer afin de leur donner une forte visibilité internationale ; 11 projets prometteurs et innovants, appelés à bénéficier de 400 millions d'euros attribués sur 3 ans, ont ainsi été retenus.

4/ Le chantier lié à la réussite en Licence :

le plan pluriannuel pour la réussite en Licence, lancé en décembre 2007 pour la période 2008-2012, poursuit un double objectif :

- améliorer les taux de réussite au sein de ce cursus ;
- rendre le diplôme de licence doublement qualifiant, tant pour la poursuite d'études que pour l'insertion professionnelle.

Ce plan est assorti en particulier d'un dispositif d'orientation active, fondé sur la diffusion d'informations objectives (taux de réussite et débouchés des diverses formations) pour éclairer le choix des élèves, et le renforcement du suivi et de l'accompagnement des nouveaux inscrits.

Lancé à titre expérimental pour la rentrée 2007, ce plan a été généralisé à l'ensemble des universités à la rentrée 2008 (voir partie II in fine de ce rapport).

2. Partnership

Please describe the structure which oversees the implementation of the Bologna Process in your country.

La mise en oeuvre du Processus de Bologne est au coeur de la politique contractuelle quadriennale avec les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). A ce titre, des réunions de concertation régulière avec les universités et autres établissements permettent de décliner, au plus près des réalités du terrain, la "philosophie Bologne". La discussion en vue de l'élaboration du contrat quadriennal, qui lie chaque établissement à l'Etat et dont la récente loi LRU précitée renforce la place centrale, se fonde, d'une part, sur le bilan établi par l'établissement et l'évaluation désormais conduite par l'agence d'évaluation AERES, et d'autre part, sur le projet de développement mis au point par l'établissement ; elle permet de définir des objectifs partagés, répondant à la fois aux enjeux stratégiques de l'établissement et aux priorités nationales, et d'accorder des moyens en conséquence.

Ainsi, au plan local, la mise au point du projet d'établissement par le conseil d'administration fait l'objet de concertations avec l'ensemble des parties prenantes qui y sont représentées, sur la base d'élections démocratiques.

Au plan national, toute évolution de la donne juridique en matière d'évolution des enseignements supérieurs suppose la consultation d'instances représentatives, telles que le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), où sont notamment représentés, sur la base d'élections, les établissements, les syndicats enseignants et étudiants, ainsi que les milieux professionnels.

a) Does your country have a national working group for Bologna follow-up ¹

Yes No

b) Does your national Bologna follow-up group include representatives of

Ministry Yes No

Rectors' conference Yes No

Academic staff Yes No

Students Yes No

Staff trade unions Yes No

National Quality Assurance Agency Yes No

Employers Yes No

Other (please specify) Voir réponse au 2 ci-dessus.

c) Does your country have a Bologna promoters' group²

Yes No

d) Does your national Bologna promoters' group include representatives of

Ministry Yes No

Rectors' conference Yes No

Academic staff Yes No

Students Yes No

¹ A group that develops policy proposals for implementing the Bologna Process

² A group that supports/advises HEIs on implementation of the Bologna Process

Staff trade unions	Yes <input type="checkbox"/>	No <input checked="" type="checkbox"/>
National Quality Assurance Agency	Yes <input checked="" type="checkbox"/>	No <input type="checkbox"/>
Employers	Yes <input type="checkbox"/>	No <input checked="" type="checkbox"/>
Other (please specify) _____		

Please add any additional comments if necessary:

L'équipe nationale des Experts de Bologne, forte de 18 membres sélectionnés par le MESR pour leurs compétences affirmées et particulièrement impliqués dans la dynamique européenne - enseignants-chercheurs, responsables internationaux, de formation tout au long de la vie, ou de qualité au sein des universités, écoles d'ingénieurs ou de commerce, représentants de la Conférence des présidents d'université (CPU), et représentants étudiants -, a pour mission de :

- conseiller les établissements d'enseignement supérieur sur la mise en œuvre du Processus de Bologne, en particulier pour les formations selon le schéma du "LMD" (licence, master, doctorat) adopté en France, les crédits ECTS en lien avec les "learning outcomes", la question des compétences, le cadre des certifications, le supplément au diplôme, les diplômes conjoints, ou la démarche "Qualité" ;

- contribuer à la formation et au développement des compétences européennes des personnels en particulier dans les établissements et leurs conférences représentatives, qu'il s'agisse du Processus de Bologne ou du développement d'Erasmus ;

- participer à l'information et à la communication sur le Processus de Bologne et ses enjeux auprès d'un large public, tant en France qu'en Europe ou dans le monde.

Ainsi, en 2008, l'équipe des Experts de Bologne a participé à l'animation :

- d'une part, de colloques, tels que le colloque sur "Le défi de la qualité dans l'enseignement supérieur : vers un changement de paradigme" à Montpellier (en mai 2008) avec l'AIPU (Association internationale de la pédagogie universitaire) ; ou le colloque sur "le Processus de Bologne : une approche centrée sur l'étudiant" à Lyon (en juin 2008) avec l'EAIE (European Association for International Education) ;

- et d'autre part, des réunions d'information sur le cadre national des certifications (le RNCP < Répertoire national des certifications professionnelles >) : ces réunions, réalisées en lien étroit avec les universités, la CNC (commission nationale de la certification professionnelle) en charge de ce cadre, et la volonté politique forte du MESR comme de la CPU, avaient pour but d'explicitier, aux

"référents" désignés par chaque Président d'université, la démarche "compétences" en lien avec les "learning outcomes", la délivrance des suppléments au diplôme, l'enregistrement des diplômes au RNCP précité.

La traduction, puis l'édition, en langue française, de la brochure de l'EUA sur le "Nouveau paysage de l'enseignement supérieur en Europe" ont par ailleurs été assurées, afin de mieux faire connaître les principes et les objectifs du Processus de Bologne auprès d'un large public.

Enfin, des réunions de concertation, associant l'équipe des Experts de Bologne, la CPU, la CNCP précitée en charge de l'élaboration du cadre national des certifications professionnelles (le RNCP précité), l'agence Europe Education Formation France (dite "E2F"), chargée de la gestion pour la mise en œuvre, en France, des programmes communautaires d'éducation et de formation, et le MESR, sont régulièrement organisées autour des thématiques centrales, inhérentes au Processus de Bologne. Ainsi la question des résultats de formation ("learning outcomes") et de l'assurance-qualité a-t-elle fait l'objet de débats réguliers.

Pour 2009, parmi les actions envisagées, la stratégie de conseil des Experts de Bologne auprès des établissements concernés par les prochaines vagues de la politique contractuelle sera poursuivie, ainsi que le travail déjà engagé avec les écoles spécialisées relevant des secteurs paramédical, artistique et social.

Deux conférences sont par ailleurs prévues : l'une sur "Les outils européens de reconnaissance académique, l'insertion professionnelle et le cadre européen des certifications" ; l'autre sur "La mobilité dans les formations doctorales".

DEGREE SYSTEM

3. Stage of implementation of the first and second cycle

a) Please describe the progress made towards introducing the first and second cycles.

Pour favoriser l'ajustement, initié dès 1999, de son système d'enseignement supérieur aux principes de l'architecture européenne des diplômes consacrée par le Processus de Bologne, la France s'est dotée, à partir de 2002, de tout un arsenal juridique (dont la brochure "Focus" d'Eurydice élaborée pour la dernière conférence ministérielle de Londres en mai 2007 fait état - cf. pp 163-164 > www.eurydice.org -).

Afin de compléter ce dispositif juridique, deux décrets ont été publiés : l'un, publié outre en avril 2007 (cf. décret n°2007-540 du 11 avril 2007), concerne les sections de technicien supérieur où se prépare le brevet de technicien supérieur (BTS) - soit 120 crédits ECTS correspondant à ce diplôme - ; l'autre, publié en mai 2007 (cf. décret n°2007-692 du 3 mai 2007), porte sur les formations en 2 ans dispensées en classes préparatoires aux grandes écoles (soit 2 premières années de préparation aux concours des grandes écoles, valant 120 crédits ECTS).

C'est ainsi que la quasi-totalité des formations supérieures relevant du 1er ou du 2nd cycle, dans toutes les universités et les grands établissements français, est désormais, et depuis la rentrée universitaire de 2006, ancrée dans le schéma dit du "LMD" (licence, master, doctorat), lequel fait écho à l'architecture européenne des diplômes fondée sur le "BA/MA/D" ("Bachelor, Master, Doctorate").

Quant au secteur médical et paramédical, qui jusqu'ici, était resté hors du schéma LMD, des négociations sont en cours qui vont permettre le passage au LMD.

b) Please give the percentage of the total number of all³ students below doctoral level enrolled in the two cycle degree system in 2008/09.

Total number of all students below doctoral level	Number enrolled in the two cycle degree system in 2008/09 ⁴	% of all students enrolled in the two cycle degree system in 2008/09
2 072 763 (Estimation Rentrée 2008)	1 752 384 (Estimation 2008 < chiffres 2007)	84,53 %)

³ "All" = all students who could be involved in 2-cycle system i.e. NOT those in doctoral programmes and NOT those in short HE programmes. *NB Students of ALL study fields are taken into account*

⁴ If countries have more recent data available after November 1, they can provide an update but no later than January 15, 2009

c) Please add comments which accurately describe the current situation regarding implementation of the two cycle system in your country:

Des négociations sont en cours avec les partenaires professionnels afin de permettre l'inscription des cursus des formations paramédicales dans le cadre du dispositif du "LMD". Cette inscription devrait prendre effet, pour les cursus infirmiers, dès la rentrée 2009, et permettre la reconnaissance universitaire du diplôme d'Etat d'infirmier à travers l'obtention d'un grade de licence. La même démarche sera étendue rapidement aux autres formations du secteur paramédical .

Une réflexion analogue est menée avec l'ensemble des parties prenantes sur les cursus de formations conduisant aux professions médicales (médecin,sages-femmes), pharmaceutiques et odontologiques. En effet, ces formations ne sont pas encore actuellement inscrites dans un schéma de type LMD et les différentes étapes du cursus ne sont sanctionnées, ni par une licence, ni par un master. L'accès à ces professions est en revanche subordonnée à la possession du diplôme d'Etat correspondant : doctorats d'exercice pour les professions médicales, odontologiques, pharmaceutiques, et diplôme d'Etat de sages-femmes.

Enfin, outre une réflexion lancée sur la "masterisation", appelée à être effective en 2010, des concours d'enseignants (actuellement calés sur la licence, ou pour l'agrégation, sur la 1^{ère} année du Master - soit l'ancienne Maîtrise), un Plan pour la réussite en Licence a été lancé pour les quatre prochaines années, afin d'améliorer la réussite des étudiants en 1^{er} cycle d'études supérieures qui concentre actuellement les taux d'échec les plus importants.

4. Stage of implementation of the third cycle

Please describe the progress made towards implementing doctoral studies as the third Bologna cycle.

Please include:

- the percentage of doctoral candidates following structured doctoral programmes including both taught courses and independent research
- the normal length of full-time doctoral studies

- other elements⁵ apart from independent research that are included in doctoral study programmes
- the supervisory and assessment procedures for doctoral studies
- information on whether doctoral studies are included in your country's qualifications framework and linked to learning outcomes
- information on whether interdisciplinary training and the development of transferable skills are integrated in doctoral studies
- information on whether credit points are used in measuring workload in doctoral studies.
- Information on the status of the doctoral students (students, early stage researchers, both)

Redéfinies en avril 2002, les formations doctorales ont été restructurées par le décret du 7 août 2006, en particulier pour assurer une meilleure articulation avec la recherche. Organisées au sein des écoles doctorales, elles sont accessibles après l'obtention d'un diplôme qui confère le grade de master ou, par dérogation, à des étudiants qui ont effectué à l'étranger des études d'un niveau équivalent ou qui bénéficient de la validation des acquis. Les écoles doctorales sont rattachées aux établissements d'enseignement supérieur et fédèrent un ensemble d'équipes de recherche qui prennent en charge la formation et le devenir des doctorants. Elles proposent ainsi aux doctorants les formations utiles à leur projet de recherche, ainsi que les formations nécessaires à l'acquisition d'une culture scientifique élargie.

Afin de favoriser une meilleure visibilité au plan européen et international, avec d'une part, l'émergence de pôles d'excellence autour de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et d'autre part, la mise en place, dans les secteurs disciplinaires dont la masse critique est la plus faible, d'une dynamique de coopération (co-accréditations ou associations), on assiste à un resserrement du nombre d'écoles doctorales : on en comptait 315 en septembre 2005 ; à la rentrée universitaire 2008, on en recensait 289.

Ces formations conduisent, en règle générale en trois ans, au diplôme national de docteur, après soutenance d'une thèse. Le doctorat est délivré par les universités, les écoles normales supérieures et les établissements publics d'enseignement supérieur autorisés à le faire, seuls ou conjointement, par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire. En lien avec les principes du cadre des qualifications pour l'EEES adopté à Bergen, et compte tenu des spécificités liées aux exigences des travaux de recherche qui, pour la France, ne peuvent pas être quantifiées, aucun parcours doctoral ni diplôme de doctorat ne donnent lieu à l'attribution de crédits ECTS.

Il convient également de rappeler que les possibilités de préparer un doctorat dans le cadre de «co-tutelles internationales de thèse» ont été élargies par l'arrêté du 6 janvier 2005. Elles sont conformes aux recommandations des séminaires "Bologne" de Salzbourg (2005) et de Nice (2006) relatives aux formations doctorales dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

⁵ E.g. taught courses in the chosen discipline, other taught courses, teaching activities (if these are required as part of doctoral studies), etc.

Environ 40% des étudiants entrant en doctorat bénéficient de contrats d'emploi (en tant qu'allocataires de recherche, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, ou bénéficiaires d'une convention CIFRE (Contrat industriel de formation par la recherche)).

Dans ce contexte, parmi les mesures prises pour renforcer l'attractivité des carrières offertes par la recherche et améliorer les conditions de travail des jeunes chercheurs, les allocations de recherche ont été revalorisées de 8% depuis le 1^{er} octobre 2007, et le salaire minimum des CIFRE a été augmenté de 16%, ce qui permet désormais à un doctorat embauché selon le régime de ces deux dispositifs de gagner 2000 euros bruts par mois.

Par ailleurs, il est prévu de créer un nouveau "contrat doctoral", destiné à renforcer la reconnaissance du doctorat et à en faire le diplôme phare du système français de formation ; il s'agira d'un contrat unique, pour les universités et les organismes de recherche, plus simple et pouvant s'adapter au cas par cas ; conclu pour une durée de 3 ans et conditionné par l'inscription en doctorat, ce contrat doctoral offrira toutes les garanties sociales d'un contrat de travail. Ce nouveau statut, appelé à être adopté par décret, sera effectivement mis en application à la prochaine rentrée universitaire 2009.

Enfin, le dispositif des "doctorants-conseil", lancé à la rentrée 2007 au profit des moniteurs de l'enseignement supérieur pour améliorer la connaissance réciproque entre universités et entreprises, sera développé au cours de l'année universitaire 2008/2009.

5. Relationship between higher education and research

a) Please describe the main trends in the role of higher education institutions in research in your country.

La France est actuellement engagée dans une politique ambitieuse visant à :

- structurer l'offre de formation au niveau du doctorat autour de pôles d'excellence en recherche associant écoles et universités ;
- et mieux organiser le doctorat par des politiques de site, en incitant, dans le cadre de PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur), aux coopérations entre établissements et en rassemblant les forces existantes dans les disciplines.

Cette politique conduit à renforcer les points forts du dispositif de recherche universitaire, avec pour conséquence :

- * l'émergence de grands sites pluridisciplinaires, visibles dans la compétition mondiale ;
- * la consolidation des points forts des sites de taille moyenne ;
- * la spécialisation des autres sites sur des "niches scientifiques".

b) Please outline any measures to improve co-operation between higher education institutions and other private and public institutions that undertake research. Please include:

- percentage of GDP spent on research
 - from public funds
 - from private funds
- total annual national research expenditure (expressed in national currency)
 - from public funds
 - from private funds
- percentage of research carried out in higher education institutions (in terms of funding)
- details of the funding mechanisms for doctoral students in your country

L'un des objectifs majeurs du «Pacte pour la recherche», adopté par le gouvernement français en 2006 pour rénover en profondeur le système national de recherche et d'innovation, est de renforcer la synergie entre l'enseignement supérieur et la recherche.

Dans ce cadre, afin de conférer un rôle de premier plan ainsi qu'une visibilité internationale aux acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, outre l'"Opération Campus" évoquée au point 1 ci-dessus, le développement de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et de réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) est encouragé :

** A/ Les PRES : ce nouvel instrument de coopération permet à des établissements et organismes de recherche ou d'enseignement supérieur, publics ou privés, relativement proches géographiquement, de mutualiser leurs activités et leurs moyens afin de parvenir à une réelle masse critique.

A ce jour, 12 PRES ont été constitués.

** B/ Les RTRA : ces nouveaux réseaux thématiques de recherche avancée, créés avec l'aide financière de l'Etat à partir des meilleures unités de recherche françaises, visent à favoriser l'émergence de hauts lieux scientifiques en France, reconnus au plus haut niveau international. Ainsi, cet outil permet de rassembler, autour d'un noyau dur d'unités de recherche proches géographiquement, une masse critique de chercheurs de très haut niveau, fédérés dans le cadre d'une stratégie partagée autour d'un objectif scientifique commun. Ces réseaux permettent aussi d'allier la formation, à et par la recherche, de haut niveau et la recherche scientifique. Un statut dédié de Fondation de coopération scientifique (FCS), de droit privé, a été élaboré pour conférer à ces acteurs la réactivité nécessaire dans le contexte actuel de compétition internationale

A ce jour, 13 RTRA représentant 5 900 chercheurs et rassemblant près de 40 institutions différentes ont été retenus.

** Statistiques (Données 2006) :

- Pourcentage du PIB investi pour la recherche :

* fonds publics : 36,9%

* fonds privés : 63,1%

- Total annuel de la dépense nationale pour la recherche :

* fonds publics : 13 994 M euros

* fonds privés : 23 915 M euros

- Pourcentage de la recherche menée dans les établissements d'enseignement supérieur :

* fonds publics : 95 %

(gouvernement, enseignement supérieur et privé non lucratif)

* fonds privés : 1,7 %

* Mécanismes de financement pour les doctorants :

Outre les possibilités existantes précitées, en matière d'allocations de recherche, de contrats CIFRE dont les montants respectifs ont été rehaussés, et de monitorat (avec 1000 nouveaux postes de moniteurs créés en 2007, puis 2250 supports supplémentaires lors de la rentrée universitaire 2008 pour permettre à tous les allocataires de recherche d'effectuer un monitorat), un nouveau dispositif, créé par décret (n°2008-390) du 24 avril 2008, permet désormais le mécénat de doctorat des entreprises.

Ainsi, sur la base de projets de recherche offerts à ce type de mécénat et publiés par les écoles doctorales, les entreprises peuvent contribuer au financement de la réalisation exclusive d'un projet de recherche doctorale. Les versements effectués à ce titre, pour le compte de l'école doctorale, soit auprès de l'établissement autorisé à délivrer le diplôme national de doctorat ou de l'établissement associé à l'école doctorale, soit auprès de la fondation universitaire créée au sein de cet établissement, peut être défiscalisé à hauteur de 60%, comme le don aux œuvres. La contribution de l'entreprise peut constituer tout ou partie de la rémunération perçue par le doctorant ; lorsque celui-ci bénéficie d'un revenu pour l'accomplissement de son projet de recherche doctorale, la contribution de l'entreprise peut être utilisée sous la forme de moyens mis à sa disposition pour la réalisation de ses travaux de recherche.

c) Is there any tracking system to follow the further career of doctoral graduates?

Yes

No

If Yes, please specify:

Une importance croissante est conférée au suivi de l'insertion professionnelle des docteurs.

L'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale a placé la mission de préparation à l'insertion professionnelle au cœur des attributions confiées aux écoles doctorales ; et l'insertion professionnelle constitue désormais une nouvelle mission de service public pour les universités suite à la loi du 10 août 2007 sur les libertés et responsabilités des universités. A ce titre, la qualité de l'insertion professionnelle des docteurs est évaluée lors des demandes d'accréditation des

formations doctorales ; les informations sur le devenir des docteurs sont prises en compte par l'AERES dans l'évaluation des écoles doctorales, constituent un indicateur du PAP (projet annuel de performance) et un critère qui est retenu pour apprécier la performance des établissements, et donc pour calculer les moyens qui leur sont attribués (allocations de recherche).

6. Access⁶ and admission to the next cycle

Describe the arrangements for access between the first and second cycles and between the second and third cycles.

6.1 Access and admission between the first and second cycles

Please indicate:

a) the percentage of first cycle qualifications that give access to the second cycle

100% des diplômes conférant le grade de licence.

b) any first cycle qualifications that do not give access to the second cycle (please specify)

La licence ou tout diplôme national conférant le grade de licence constitue le diplôme exigé pour accéder à une formation de second cycle, outre les dispositions spécifiques prévues pour la validation des acquis de l'expérience lorsqu'un candidat en serait dépourvu.

L'entrée en second cycle est automatique avec un diplôme de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master (conformément à l'article 5 de l'arrêté du 25 avril 2002). Par la suite, une sélection s'opère entre la première année du master (dite "master 1") et la deuxième année du master (dite "master 2").

c) any special requirements for access to a second cycle programme in the same field of studies: *please tick whether graduates must:*

sit entrance exam Yes No In some cases

complete additional courses Yes No In some cases

have work experience Yes No In some cases

If the answer to the last point is yes, please specify what type of work experience is required:

d) any further special requirements for access to a second cycle programme in the same field of studies

⁶ Access as defined in the Lisbon Recognition Convention: "Access: the right of qualified candidates to apply and be considered for admission to higher education."

Non

e) to which students the above special requirements apply (*please tick*):

all students	Yes <input type="checkbox"/>	No <input type="checkbox"/>
holders of particular first cycle qualifications	Yes <input type="checkbox"/>	No <input type="checkbox"/>
students of the same field coming from other HEIs	Yes <input type="checkbox"/>	No <input type="checkbox"/>

f) which of the requirements apply to students coming from other fields of studies (*please tick*):

entrance exam	Yes <input type="checkbox"/>	No <input checked="" type="checkbox"/>	In some cases <input type="checkbox"/>
additional courses	Yes <input checked="" type="checkbox"/>	No <input type="checkbox"/>	In some cases <input type="checkbox"/>
work experience	Yes <input type="checkbox"/>	No <input checked="" type="checkbox"/>	In some cases <input type="checkbox"/>

6.2 Access and admission between the second and third cycles

Please indicate:

a) the percentage of second cycle qualifications that give access to the third cycle

100% d'un diplôme conférant le grade de master, ou d'un diplôme étranger de même niveau.

b) any second cycle qualifications that do not give access to the third cycle (please specify)

Pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche. Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, peuvent être admis par dérogation des étudiants ayant effectué à l'étranger des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la VAE (< Extrait de l'article 14 de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale).

c) any measures planned to remove obstacles between cycles

7. Employability of graduates/ cooperation with employers

a) What measures are being taken to enhance the employability of graduates with bachelor qualifications? Please include the most recent statistical data on the employment status of graduates of all cycles.

If your higher education institutions also provide professional bachelor programmes, please provide employability data for both types of bachelors separately

L'insertion professionnelle des diplômés qui est, depuis la loi LRU précitée en date du 10 août 2007, une mission de service public de l'enseignement supérieur, constitue une des priorités du gouvernement.

Pour améliorer cette insertion, plusieurs leviers sont activés :

* 1/ information et conseil, orientation active : la généralisation de l'orientation active pour prendre en compte les débouchés associés à chaque formation ;

* 2/ observation : dans chaque établissement ou site universitaire, des observatoires ont notamment pour mission de mesurer les taux d'insertion pour chaque filière et à chaque niveau ;

* 3/ professionnalisation des formations : sont développés et généralisés les stages (en entreprises, en milieu associatif, en administration), dans tous les cursus, en particulier en 3^{ème} année de licence, ainsi que les partenariats avec le monde économique ;

* 4/ aide à l'insertion professionnelle : deux outils nouveaux sont développés :

> d'une part, les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle : dans chaque université, ce bureau est en particulier chargé de diffuser aux étudiants une offre de stage et d'emplois variés, en lien avec les formations proposées par l'université, et de les assister dans leur recherche de stage et de premier emploi ;

> d'autre part, les plate-formes d'insertion professionnelle ; ces plate-formes - on en compte actuellement 18 pour 35 universités - poursuivent un double objectif :

>> favoriser un travail en commun du monde professionnel et des milieux académiques pour notamment définir l'offre de formation ;

>> caractériser l'environnement socio-économique des établissements en exploitant les différentes informations produites au plan local.

Parce que la formation des diplômés de l'enseignement supérieur doit leur permettre de s'insérer rapidement dans un emploi stable, correspondant à leur niveau de qualification, outre les études régulières de suivi de cohortes que mène le CEREQ (centre d'études et de recherches sur les qualifications), un nouvel indicateur axé sur "l'insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale a été créé dans le cadre du PAP (projet annuel de performance).

Ainsi, sur la base de l'enquête du CEREQ intitulée "Génération 2004", le taux d'insertion professionnelle des diplômés, mesuré en 2007 et au niveau cadre ou intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines confondus), se présente comme suit :

* pour tous les diplômés (tous niveaux L, M et D) : 77% (avec 70% d'entre eux disposant d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ;

* pour les licenciés : 62% ;

* pour les titulaires d'un master : 82% ;

* pour les titulaires d'un doctorat : 88% ;

A noter que l'insertion professionnelle, au niveau cadre ou intermédiaire, de tous les diplômés de L, M et D, mesurée plus finement selon les domaines d'études révèle les résultats suivants :

* sciences et techniques : 89%

* droit, économie, gestion : 85%

* lettres et sciences humaines : 71%.

S'agissant des licences professionnelles créées en 1999, elles se sont considérablement développées pour dépasser aujourd'hui le nombre de 1600. Pour les étudiants de DUT mais aussi de BTS, elles peuvent constituer une opportunité pour poursuivre leurs études dans une filière professionnelle débouchant sur une licence ; sur la base de l'enquête "Génération 2004" précitée, 55% des jeunes titulaires d'une licence professionnelle viennent d'ailleurs d'un BTS. Ces licences professionnelles constituent également une voie de professionnalisation et de sortie au niveau "Bac + 3" pour des étudiants non titulaires d'un DUT ou d'un BTS.

En fin de troisième année de vie active, les détenteurs d'une licence professionnelle sont dans une situation relativement favorable, avec plus de trois quarts d'entre eux titulaires d'un contrat à durée indéterminée. Ils sont moins touchés par le chômage que les titulaires d'une licence non professionnelle, avec un taux de chômage de 7% (au lieu de 13%) pour les licences professionnelles relevant d'une spécialité tertiaire, et 4% (au lieu de 5%) pour celles qui relèvent d'une spécialité industrielle. Ils sont également mieux rémunérés que les titulaires d'une licence générale, mais sont aussi plus souvent cadres ou exercent plus souvent une profession intermédiaire, 3 ans après l'obtention de leur licence professionnelle.

b) To what extent there is a dialogue in your country between higher education institutions and employers on:

- curriculum design, work placements and international experience

Significant

Some

A little

None

- accreditation/quality assurance
Significant Some A little None
- university governance
Significant Some A little None

c) Are first cycle graduates able to pursue careers in the public service on an equal footing with other graduates?

Yes No In some cases

d) Have you aligned recruitment procedures and career structures in the public service to take account of the Bologna changes?

Yes No In some cases

If no, or in some cases only, please explain the current situation:

La Licence constitue le diplôme minimal pour pouvoir se présenter aux concours de la fonction publique relevant de la "catégorie A". S'agissant du Master, les conditions d'accès aux concours conduisant à la profession d'enseignant en France seront mises en œuvre dès 2010.

8. Implementation of national qualifications framework

Please answer the questions below. Please add comments which accurately describe the current situation in your country.

a) Has the national qualifications framework been prepared⁷?

Yes No

Comment

En janvier 2002, la loi dite de "modernisation sociale" a institué le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui constitue le nouveau cadre des certifications en France.

Tout diplôme de l'enseignement supérieur est à finalité professionnelle, car tout titulaire de ces diplômes doit pouvoir s'insérer à terme sur le marché de l'emploi. Dès lors, tout diplôme de l'enseignement supérieur a vocation à être enregistré de droit au RNCP. Le site du RNCP est consultable via Internet : www.cncp.gouv.fr.

b) Does the framework or proposed framework include generic descriptors for each cycle based on learning outcomes and competences?

Yes No

Comment

La description de chaque certification aux termes du RNCP précité met en relief les "résultats de formation" ("learning outcomes") en particulier en termes de compétences. Elle précise en outre le domaine d'activités et les métiers auxquels la certification permet d'accéder, ainsi que le niveau de qualifications. Pour les titres sur demande, est également indiqué le taux d'insertion professionnelle au cours des trois dernières années.

Cette description fondée sur les "learning outcomes" facilite la mise en oeuvre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) qui constitue, depuis la loi de 2002 précitée, une des modalités d'obtention pour tout diplôme inscrit au RNCP.

c) Does it include ECTS credit ranges for the first and second cycle?

Yes No

Comment

Tout diplôme conférant le grade de Licence représente 180 crédits ECTS ; tout diplôme conférant le grade de Master correspond à 120 crédits, soit 300 crédits ECTS après le baccalauréat.

d) Has the NQF been nationally discussed with all stakeholders?

Yes No

Comment

La Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) permet d'associer toutes les parties prenantes pour veiller à l'adaptation des diplômes à

⁷ A national framework of qualifications compatible with the overarching framework of qualifications of the EHEA

l'emploi, faire des recommandations, pour les titres sur demande, aux organismes qui délivrent des certifications et proposer une grille de niveaux pour appréhender les diplômes.

Les diplômes de l'enseignement supérieur sont inscrits de droit à l'initiative du ministère certificateur. Les titres sur demande doivent, pour être inscrits au RNCP, recueillir un avis favorable de la CNCP, avant publication d'un arrêté du ministère chargé de la formation professionnelle au journal officiel de la République française (JORF).

If the answer to d) is No, please answer question e):

e) has a timetable been agreed for consultations with all stakeholders?

Yes No

Comment

If the answer to d) is Yes, please answer the following questions:

f) Are all formal arrangements/decisions for implementing the framework in place and have the necessary formal decisions for establishing the framework been taken?

Yes No

Comment

g) How far has the implementation of the national qualifications framework progressed (***please tick one***)

- The framework is fully implemented. All qualifications have been added to the NQF through a QA procedure (e.g. accreditation)
- There is significant progress on implementing the framework
- The work of describing all qualifications in terms of learning outcomes and competencies has been completed
- There is a timetable for implementation and the work has started
- Work on implementing the framework has not yet started but a timetable for implementation has been agreed
- Work on implementing the framework has not yet started and there is no timetable for implementation

Comment

h) What is the stage of progress on the self-certification of compatibility with the EHEA framework ?

Completed Started, but not yet completed Not yet started

Comment

i) Has the self-certification report been published?

Yes No

Comment

Please add any additional comments if necessary:

Comment

NATIONAL IMPLEMENTATION OF THE STANDARDS AND GUIDELINES FOR QUALITY ASSURANCE IN THE EHEA (ESG)⁸

9. Reviewing the QA system against the ESG⁹ and national support for implementation

a) Has your national QA system been reviewed against the ESG?

Yes No Not yet, but such a review is planned
(Please specify time) _____

b) If a review has been undertaken or is planned, please give further details of the review process.

Un processus de réflexion a été engagé entre l'agence d'évaluation AERES, le MESR et la CPU.

c) If a review process has been undertaken, did it result in any of the following:

Stakeholder consultation on changes required to the national QA system?

Yes No

The introduction of specific financial or other incentives aimed at improving the internal quality assurance processes in institutions?

Yes No

If Yes, please give details of these incentives:

La politique contractuelle a placé l'évaluation au cœur du dispositif, en lien avec les indicateurs du Projet annuel de performance (PAP), afin que le contrat, fondé sur une vraie démarche d'auto-évaluation, constitue l'outil central de pilotage, à la fois pour les établissements, mais aussi pour le ministère.

• Other measures

Yes No

If Yes, please outline these measures

L'évaluation de la qualité est placée au cœur de la politique contractuelle, en lien avec la LOLF (loi organique de la loi de finances) et la loi du 10 août 2007 sur les libertés et les responsabilités des universités. Désormais, dans le cadre d'une autonomie élargie, il est demandé à chaque université de rendre des comptes et attester de leur performance de façon plus élaborée sur la base d'indicateurs

⁸ <http://www.bologna2009benelux.org/documents/Standards-and-Guidelines-for-QA.pdf>

⁹ ESG - Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area

communs. Dans le cadre de la politique contractuelle où le projet de développement est discuté entre l'université qui le porte et le MESR, le diagnostic interne que l'établissement doit mener est un élément incontournable.

d) If incentives and/or other measures have been introduced with the aim of improving the internal quality assurance processes in institutions, has any evidence of the impact of these changes been gathered?

Yes No

If Yes, please give details of how evidence of the impact of the changes was gathered, and of the main outcomes that it demonstrates

Chaque établissement qui soumet un projet d'établissement doit réaliser un diagnostic interne partagé fondé sur une vraie démarche d'auto-évaluation.

9.1. Internal quality assurance in higher education institutions

Describe the internal QA systems in place in your HEIs.

La politique contractuelle développée entre l'Etat et les universités a renforcé la démarche d'évaluation, notamment au plan interne : en lien avec la démarche de projets qui sous-tend un contrat visant à des objectifs opérationnels liés à la stratégie de développement spécifique d'un établissement, l'accent est mis sur la notion de performance et la construction d'indicateurs appropriés. Le développement d'un système de pilotage par la performance, induit par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), implique en effet que les établissements d'enseignement supérieur se dotent en priorité des outils nécessaires à un véritable contrôle de gestion interne, permettant de fixer et de suivre la réalisation d'objectifs ciblés en cohérence avec les moyens attribués.

Please comment in particular on the following aspects, giving references to relevant websites:

a) How many HEIs have published a strategy for the continuous enhancement of quality?

All HEIs Most HEIs Some HEIs No HEIs

b) How many HEIs have arrangements in place for the internal approval, monitoring and periodic review of programmes and awards?

All HEIs Most HEIs Some HEIs No HEIs

Please describe what kind of arrangements are in place

Dans chaque établissement, il existe une procédure interne pour la mise en place de nouveaux programmes. Les étudiants y sont associés. De plus, dans un certain nombre d'établissements, il existe des procédures d'évaluation des programmes existants.

c) How many HEIs have described their programmes in terms of learning outcomes?

All HEIs Most HEIs Some HEIs No HEIs

d) Are student assessments at HEIs designed to measure the achievement of the intended learning outcomes (based on published criteria) applied in a consistent way?

All HEIs Most HEIs Some HEIs No HEIs

Please describe how the above is achieved.

Ceci existe en particulier dans les formations d'ingénieurs.

e) How many HEIs publish up to date, impartial and objective information about the programmes and awards offered?

All HEIs Most HEIs Some HEIs No HEIs

Additional information if necessary

10. Stage of development of external quality assurance system

Describe the external quality assurance system operating in your country.

Please include:

a) the stage of implementation of your external quality assurance system

Afin de renforcer la qualité des évaluations externes, tout en garantissant une évaluation homogène, transparente et indépendante, la France s'est dotée d'une nouvelle agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, dite AERES. Cette agence indépendante, créée par la loi de programme de recherche (n°2006-450) du 18 avril 2006, et dont l'organisation et le fonctionnement ont été précisés par décret (n°2006-1334) du 3 novembre 2006, est chargée de l'évaluation externe de la qualité des établissements, des formations et des unités de recherche.

Dotée du statut d'autorité administrative indépendante, l'AERES évalue mais ne décide pas. Elle dispose d'un conseil de 25 membres, français ou étrangers, dont le président et les 14 membres scientifiques sont désignés sur proposition d'instances figurant sur des listes, compte tenu de la qualité de leurs travaux scientifiques. L'AERES est organisée en 3 sections :

- la section des établissements, compétente pour l'évaluation des établissements et pour examiner les procédures d'évaluation des personnels ;
- la section des unités de recherche, compétente pour l'évaluation des activités de recherche ;
- et la section des formations, compétente pour l'évaluation des formations et des diplômes.

L'évaluation de la qualité des formations d'ingénieurs, publiques et privées dont le diplôme est reconnu par l'Etat, est obligatoire avant toute habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Cette évaluation relève de la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI), créée dès 1934, et dont les missions sont actuellement définies par le Code de l'éducation (articles L 242-1 à 12).

b) does your external quality assurance system operate at a national level;

Yes No

If **No**, please specify:

c) does your external quality assurance system cover all higher education¹⁰

Yes No

If **No**, please specify which types of institutions or programmes are not covered by your external quality assurance system:

¹⁰ Higher education: all types of courses of study or sets of courses of study, training or training for research at the post secondary level which are recognised by the relevant authorities as belonging to a country's higher education system.

d) which of the following elements are included in your external quality assurance system:

- | | | |
|--------------------------|---|-----------------------------|
| - self-assessment report | Yes <input checked="" type="checkbox"/> | No <input type="checkbox"/> |
| - external review | Yes <input checked="" type="checkbox"/> | No <input type="checkbox"/> |
| - publication of results | Yes <input checked="" type="checkbox"/> | No <input type="checkbox"/> |
| - follow-up procedures | Yes <input checked="" type="checkbox"/> | No <input type="checkbox"/> |

e) has a peer review of the national agency(ies) according to the Standards and Guidelines for QA in the EHEA already taken place

Yes No

If **No** is there a date set for the review? Yes (please specify date 2009) No

11. Level of student participation

From the following, please indicate all aspects of quality assurance in which students are involved:

- a) in governance of national agencies for QA. Yes No In some cases
- b) as full members in external review teams Yes No In some cases
- c) as observers in external review teams Yes No In some cases
- d) as part of the decision making process for external reviews Yes No In some cases
- e) in the consultation process during external reviews (eg arrangements for external reviewers to consult with students) Yes No In some cases
- f) in internal quality assurance (e.g. periodic review of programmes) Yes No In some cases
- g) in preparation of self-assessment reports. Yes No In some cases
- h) in follow-up procedures: Yes No In some cases

*Please add any additional comments, especially if students are **not** involved in any of the aspects:*

12. Level of international participation

In which of the following is there international participation in quality assurance

- a) the governance of national agencies for quality assurance Yes No In some cases
- b) the external evaluation of national quality assurance agencies Yes No In some cases
- c) teams for external review of institutions or programmes, either as members or observers Yes No In some cases
- d) membership of ENQA Yes No In some cases
- e) membership of any other international network Yes No If Yes, please specify:

INQAHE

Please add any additional comments, especially if there is no international involvement in any of the aspects:

RECOGNITION OF DEGREES AND STUDY PERIODS

13. Stage of implementation of Diploma Supplement

Describe the stage of implementation of the Diploma Supplement in your country. Please include the percentage of all students graduating in 2009 who will receive a Diploma Supplement (if less than 100%, please explain)

Le principe de la délivrance du "supplément au diplôme" ou annexe descriptive au diplôme est prévu par le décret (n°2002-482) du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'EEES, et son application est systématiquement demandée dans chaque campagne d'habilitation. Dans les faits, tous les étudiants diplômés ne reçoivent pas encore le "supplément au diplôme" (ou annexe descriptive au diplôme), la principale difficulté étant liée à la nouvelle approche de la démarche "compétences".

Afin de mieux expliciter la question des "learning outcomes" et faciliter ainsi la description de diplômes non encore inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), des réunions spécifiques, "sur site", ont été organisées en 2007/2008, par la DGES, les Experts de Bologne, la CNCP et la CPU - voir point 2.d ci-dessus -.

a) Is the Diploma Supplement issued to students graduating from:

- 1st cycle programmes Yes No
- 2nd cycle programmes Yes No
- 3rd cycle programmes Yes No
- remaining "old type" programmes Yes No Not applicable
- short higher education programmes Yes No Not applicable

b) which of the following apply to Diploma Supplements issued in your country:

- issued in a widely spoken European language Yes No
 - *please specify the language* Français ; parfois version bilingue FR/EN
- issued free of charge for a fee
- issued automatically on request
- corresponds to the EU/CoE/UNESCO Diploma Supplement format
- a national Diploma Supplement is used that is different from the EU/CoE/UNESCO Diploma Supplement format

13.1. Use of Diploma Supplement for recognition of qualifications

Please describe the way in which the Diploma Supplement is used for the recognition of foreign qualifications (or studies). Please comment in particular on the following aspects, giving references to any relevant websites and documents:

a) The Diploma Supplement is used as the reference document when admitting holders of foreign qualifications to the second and third cycles.

Yes No

Comment

Il n'y a pas deux "suppléments au diplôme" identiques en Europe et la manière de les rédiger est très variée, faute d'harmonisation dans la compréhension des rubriques, ce qui rend leur interprétation difficile. Aussi, le supplément au diplôme ne peut-il pas aujourd'hui constituer systématiquement le document de référence, à l'appui du diplôme présenté par un candidat étranger.

b) Holders of foreign qualifications who present a Diploma Supplement in a widely spoken language do not have to provide official translations of their qualifications.

Yes No

Comment

Une traduction assermentée des diplômes étrangers délivrés par des pays non francophones est exigée par les établissements d'enseignement supérieur en France. Le centre ENIC-NARIC en revanche ne l'exige pas, lorsque le document est rédigé en allemand, arabe, espagnol, français, italien, ou portugais.

c) Holders of foreign qualifications who present a Diploma Supplement in a widely spoken language do not need to prove through other documents the validity of the qualifications in the awarding country (for further studies or employment in the non-regulated part of the labour market).

Yes No

Comment

L'original du diplôme, quand bien même est-il assorti d'un supplément au diplôme, est toujours exigé.

d) Specific action has been taken at a National and Institutional level to enhance the use of the Diploma Supplement as a communication tool towards the labour market

Yes No

Comment

Une étude est actuellement menée conjointement par le centre ENIC-NARIC France, au nom du réseau ENIC-NARIC, et l'ENQA sur la réception du "supplément au diplôme" par ses utilisateurs. Cette étude associe en particulier Business Europe comme premier partenaire - ce qui permettra de prendre en compte la réaction des employeurs -, outre des représentants de l'ESU, de l'EUA et de l'EURASHE. Cette étude devrait être prochainement publiée, à la fin 2008.

14. National implementation of the principles of the Lisbon Recognition Convention

Describe the stage of implementation of the main principles and later supplementary documents¹¹ of the Lisbon Recognition Convention.

¹¹ Recommendation on the Criteria and Procedures for Recognition (2001); Recommendation on the Recognition of Joint Degrees (2004); Code of Good Practice in the Provision of Transnational Education (2001)

a) Does appropriate legislation comply with the Lisbon Convention?

Yes No

If Yes, please demonstrate how it is achieved:

La Convention de Lisbonne, signée par la France le 11 avril 1997, a été ratifiée par la France le 4 octobre 1999.

Le principe du supplément au diplôme, appelé annexe descriptive au diplôme, est consacré juridiquement par le décret-cadre pour l'application des principes de Bologne au système d'enseignement supérieur français, le décret (n°2002-482) du 8 avril 2002.

La motivation des décisions de refus constitue un principe juridique posé en France par la loi (n°79-587) du 11 juillet 1979 sur la motivation des actes administratifs.

Les dispositions retenues en France pour la validation, par les établissements d'enseignement d'enseignement supérieur, à la fois pour ce qui concerne les études supérieures accomplies en France ou à l'étranger - par le décret (n°2002-529) du 16 avril 2002 -, ainsi que pour les acquis de l'expérience - par le décret (n°2002-590) du 24 avril 2002 - permettent la transparence des procédures, l'équité dans le jugement - avec la définition, en conseil d'administration, de règles communes de validation et de constitution des jurys -, et la notification de la décision au candidat. Les jurys peuvent également formuler des recommandations ou des conseils à l'étudiant afin de faciliter la poursuite de sa formation.

b) Does appropriate legislation comply with the later Supplementary Documents:

i) Recommendation on the Criteria and Procedures for Recognition

Yes No

If Yes, please demonstrate how it is achieved:

Le centre ENIC-NARIC a entrepris un travail de réforme de ses procédures afin de se conformer davantage aux principes de cette Recommandation qui supposent en particulier de comparer la valeur d'un diplôme étranger par rapport au système national. A cet effet, le centre ENIC-NARIC utilisera tous éléments d'appréciation disponibles, relatifs aux résultats de formation ("learning outcomes"), les crédits ECTS, les éléments "qualité", outre les débouchés académiques et/ou professionnels et la durée de formation actuellement utilisés.

ii) Recommendation on the Recognition of Joint Degrees

Yes No

If Yes, please demonstrate how it is achieved:

Le décret (n°2005-450) du 11 mai 2005 a ouvert la possibilité de délivrer des diplômes en partenariat international, qu'il s'agisse de réels diplômes conjoints, ou de doubles diplômes.

iii) Code of Good Practice in the Provision of Transnational Education

Yes No

If Yes, please demonstrate how it is achieved:

c) which of the following principles are applied in practice

i) applicants' right to fair assessment

Yes No

If Yes, please describe how it is ensured at national and institutional level

Ce principe est respecté au plan national par le centre ENIC-NARIC qui émet un avis au regard des diplômes qui lui sont soumis en vue de leur juste appréciation par les autorités compétentes (les établissements, les administrations organisatrices d'un concours, les employeurs).

Au plan local, les jurys s'appuient sur toute attestation susceptible de les éclairer : attestation correspondant aux formations suivies et aux diplômes obtenus ; tous documents rendant compte de l'expérience professionnelle et de la durée des différentes activités menées par le candidat (cf. article 4 du décret n°2002-590 du 24 avril 2002).

ii) recognition if no substantial differences can be proven

Yes No

If Yes, please describe how it is ensured at national and institutional level

C'est le cas par le centre ENIC-NARIC. La qualification de différence substantielle est liée par exemple à l'existence d'une année de formation en moins, l'existence ou pas d'un stage, ou d'un mémoire à rédiger ou pas.

lii) demonstration of substantial differences, where recognition is not granted

Yes No

If Yes, please describe how it is ensured at national and institutional level

Toute décision de refus doit être motivée en France (principe de motivation des actes administratifs)

iv) provision of information about your country's HE programmes and institutions

Yes No

If Yes, please describe how it is done in practice

Les sites Internet du MESR - www.enseignementsup-recherche.gouv.fr ; www.etudiant.gouv.fr - et de Campus France - www.campusfrance.org - permettent d'accéder à ce type d'informations, outre les sites Web respectifs des universités en France.

v) do you have a fully operational ENIC

Yes No

If Yes, please describe the role of your ENIC in recognition and information provision a) nationally and b) internationally

Au plan national, le centre ENIC-NARIC France, rattaché au Centre international d'études pédagogiques (CIEP) depuis 2004, a pour mission d'informer sur toutes les questions liées à la reconnaissance des diplômes. A ce titre, il établit des attestations de reconnaissance de niveau d'études pour les diplômés étrangers, renseigne sur la procédure de reconnaissance des diplômes français à l'étranger, sur les systèmes éducatifs étrangers, et informe sur les procédures à suivre pour exercer une profession réglementée.

Le centre ENIC-NARIC France est en outre associé aux travaux concernant son champ de compétences avec le MESR, le MEN, la CPU, la Commission des Titres d'Ingénieur, la Conférence des grandes écoles et les autres partenaires institutionnels. En particulier, ce centre est associé à l'élaboration des accords de reconnaissance mutuelle entre la France et ses pays partenaires, et à l'application des directives européennes. Le centre constitue d'ailleurs le point de contact national pour la Directive 2005/36/CE de 2005 sur la reconnaissance des qualifications professionnelles en Europe.

Au plan international, outre la participation à l'étude conduite avec l'ENQA au sujet de la réception du supplément au diplôme par ses utilisateurs, le centre ENIC-NARIC France :

> participe à un projet de coopération avec l'organisme néerlandais du NUFFIC sur la reconnaissance des qualifications acquises par l'expérience professionnelle ;

> assure, pour la France, la présidence du réseau ENIC-NARIC ;

> et est associé aux travaux de l'UNESCO pour la création du réseau MERIC.

Au nom du réseau ENIC-NARIC, et afin d'améliorer les modalités de coopération au plan international, le centre ENIC-NARIC France a également proposé à l'UNESCO la mise en place d'un groupe de travail sur l'internationalisation du réseau permettant d'associer les présidents des autres conventions de l'UNESCO sur la reconnaissance des diplômes dans les autres parties du monde.

d) As additional information, please describe any actions to implement fully the Convention and the later Supplementary Documents.

Afin de mieux prendre en compte les recommandations sur les procédures et les critères d'évaluation, ainsi que les enseignements issus du rapport sur l'analyse des plans d'action nationaux de 2007 sur la reconnaissance en Europe, le centre ENIC-NARIC est en train de réformer ses procédures. A ce titre, de nouvelles attestations, plus en phase avec les textes internationaux, sont en cours d'élaboration. En 2009, ces évolutions seront présentées aux universités lors d'une réunion organisée à l'initiative du centre ENIC-NARIC.

Ce centre nourrit en outre des contacts réguliers avec l'AERES au titre de l'échange de bonnes pratiques.

15. Stage of implementation of ECTS¹²

Describe the implementation of ECTS in your country.

a) Please include the percentage of the total number of higher education programmes¹³ in which all programme components are linked with ECTS credits

100% 75-99% 50-75% <50%

La traduction des formations paramédicales, médicales, odontologiques et pharmaceutiques en ECTS est en cours de réalisation.

S'agissant du niveau doctoral, en France, le principe de quantifier les parcours de formation et le diplôme de doctorat n'est pas envisagé, conformément à l'un des principes du cadre des qualifications pour l'EEES adopté à Bergen et de la dimension "recherche" de ces parcours de formation, peu compatibles avec une quantification, quelle qu'elle soit.

b) Are ECTS credits linked with learning outcomes¹⁴ in your country? Please tick one:

¹² Please refer to definitions in the ECTS User's guide,
http://ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects/guide_en.html

¹³ Except doctoral studies

¹⁴ Clarification: Learning outcomes in the form of knowledge, skills and competences are formulated for all programme components and credits are awarded only when the stipulated learning outcomes are actually acquired

No In some programmes In the majority of programmes
In all programmes

c) If you use credit system other than ECTS, please give details of your national credit system:

Sans objet pour la France qui a retenu le principe de la généralisation du système européen de crédits ECTS pour les formations d'enseignement supérieur, à l'exception du niveau doctoral.

i) is it compatible with ECTS? Yes No

ii) what is the ratio between national and ECTS credits?

d) Are you taking any action to improve understanding of learning outcomes?

Yes No

If Yes, please explain: Afin de mieux expliciter la démarche qui sous-tend les "résultats de formation" (learning outcomes) à définir pour chaque diplôme; des réunions d'information des universités ont été organisées en 2008 et seront poursuivies en 2009 à l'initiative du MESR (DGES) et de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) en charge de l'élaboration du cadre national des certifications dit "répertoire national des certifications professionnelles" (RNCP), et associant la Conférence des présidents d'université (CPU) et l'équipe des Experts de Bologne.

e) Are you taking any actions to improve measurement and checking of student workload?

Yes No

If Yes, please explain: L'équipe nationale des Experts de Bologne informe et conseille les établissements d'enseignement supérieur sur la mise en oeuvre des ECTS, en lien avec la charge de travail de l'étudiant et les "résultats de formation" (learning outcomes).

f) Are you taking any actions to assist HE staff or other stakeholders in applying ECTS.

Yes No

If Yes, please explain: C'est également l'équipe nationale des Experts de Bologne qui apporte aides et conseils auprès des équipes enseignantes sur la

mise en oeuvre correcte des ECTS. De surcroît, une conférence axée sur la thématique du "Processus de Bologne : une approche centrée sur l'étudiant" a été organisée par les Experts de Bologne et l'EIAE à Lyon en juin 2007.

LIFELONG LEARNING

16. Recognition of prior learning

Describe the measures in place to recognise prior learning (RPL), including non-formal and informal learning (for example learning gained in the workplace or in the community).

a) Do you have nationally established procedures in place to assess RPL as a basis for access to HE programmes?

Yes No

If Yes, please specify:

Les décisions favorables de dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE), créé par la loi (n°2002-73) du 17 janvier 2002 et inscrit au Code de l'éducation et au Code du travail, institue un droit individuel, ouvert à tous, à l'obtention de tout ou partie d'un diplôme ou d'une certification par la seule VAE sans passer par la formation, les textes faisant de la VAE un nouveau mode d'accès à la certification au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue.

b) Do you have nationally established RPL procedures in place to allocate credits towards a qualification?

Yes No

If Yes, please specify:

Les procédures qui président à la VAE en vue de l'obtention délivré par un établissement d'enseignement supérieur sont fixées par le décret (n°2002-590) du 24 avril 2002.

c) Do you have nationally established RPL procedures in place to allocate credits for exemption from some programme requirements?

Yes No

If Yes, please specify:

Il s'agit du décret du 24 avril 2002 précité au c/ ci-dessus.

d) To what extent are any such procedures applied in practice?

Comprehensively Some A little None

Please describe the current situation:

En 2006, les décisions favorables de validations des acquis de l'expérience (VAE) sont au nombre de 3705 dont 1842 correspondent à l'attribution d'un diplôme obtenu en totalité via la VAE.

En 2007, on recensait 4199 décisions favorables de VAE dont plus de 2000 (2154 exactement) intéressent un diplôme obtenu en totalité.

A ce sujet, il est intéressant de constater que les premières années de mise en oeuvre de la VAE se sont caractérisées par une forte croissance du nombre de validations et du nombre de diplômes attribués en totalité. Si l'année 2006 marque un arrêt de cette évolution (dû en particulier à la fin du volet national du FSE et à l'absence de campagne d'information sur la VAE depuis 2002), 2007 traduit une reprise de l'activité. Ceci peut s'expliquer notamment par :

- l'amélioration de l'accessibilité à la VAE (système de VAE à distance) ;
- la traduction des diplômes en termes de compétences (par le supplément au diplôme et les fiches descriptives des diplômes inscrits au RCNP) ;
- et la création d'outils tels que le site Internet interministériel : www.vae.gouv.fr.

17. Flexible learning paths

Describe legislative and other measures taken by your country to create opportunities for flexible learning paths in higher education, to encourage participation by under-represented groups.

L'organisation modulaire des enseignements pour les parcours de formations au niveau de l'enseignement supérieur constitue l'un des principes-clés adoptés par le décret cadre (n°2002-482) du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'EEES ; l'article 4 de ce décret dispose en effet que "les parcours de formation (...) sont des ensembles cohérents d'unités d'enseignement, organisant des progressions pédagogiques adaptées". Ces parcours peuvent, au titre de la formation organisée en licence, "être organisés en articulant un champ disciplinaire majeur avec un ou plusieurs autres champs dits mineurs" (article 16/2 de l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence).

Afin d'améliorer la réussite des étudiants en particulier dans le 1^{er} cycle d'études qui concentre les taux d'échec les plus importants, le "Plan pour la réussite en Licence", lancé à la rentrée universitaire 2008 pour les 4 prochaines années, vise à favoriser la concrétisation de projets permettant aux universités de développer, au niveau de ce 1^{er} cycle, l'accompagnement des étudiants, l'aide à l'orientation et le renforcement des savoirs préparant à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études. En matière de parcours, l'objectif visé est toutefois d'organiser, au sein de chaque licence, un nombre limité de parcours de formation, dans la mesure où cela constitue une des conditions de la mise en

place d'équipes pédagogiques homogènes assurant un accompagnement suivi des étudiants.

a) Are there specific measures in place to promote flexible learning paths within the national qualifications framework?

Yes No

Please add appropriate comments to describe the current situation

Chaque diplôme inscrit au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) précité fait l'objet d'une description relative aux modalités d'accès à ce diplôme, y compris par la validation des acquis de l'expérience.

b) Are there any measures to support HE staff in establishing flexible learning paths?

Yes No

Please add appropriate comments to describe the current situation

Outre les mesures prévues par le Plan pour la réussite en Licence évoqué ci-dessus, l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) apporte aides et conseils aux universités au titre de leur projet de développement.

c) Is there flexibility in entry requirements aimed at widening participation?

Yes No

Please add comments to describe the current situation and, where appropriate, differences between the three Bologna cycles

Les conditions d'accès prévues par les textes réglementaires relatifs aux formations conduisant respectivement à la Licence, au Master, ainsi qu'au Doctorat, prévoient la prise en compte de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

d) Are there any flexible delivery methods to meet the needs of diverse groups of learners

Yes No

Please add comments to describe the current situation and, where appropriate, differences between different Bologna cycle

Le principe de la modularité et de la généralisation des ECTS, tel que défini et appliqué en France, permet une réelle souplesse pour la construction des parcours de formation et l'étendue variable de la validation des acquis de l'expérience - avec la prise en compte de l'expérience professionnelle ou

d'études supérieures effectuées en France ou à l'étranger -, qu'il s'agisse de parcours différenciés de formation (dispense de tout ou partie de la formation) ou de la délivrance des diplômes de licence et de master. Les exigences de recherche liées au doctorat ne sont toutefois pas compatibles avec une dispense totale de la formation, tout doctorat supposant la rédaction et la soutenance d'une thèse.

e) Are there modular structures of programmes to facilitate greater participation?

Yes No

Please add comments to describe the current situation and, where appropriate, differences between different Bologna cycle

Comme indiqué précédemment, l'organisation modulaire des parcours de licence et de master, combinée à la validation des acquis de l'expérience, permet une plus grande participation de divers publics à ces formations d'enseignement supérieur.

f) If possible, please provide any statistics on the results of measures taken to create opportunities for flexible learning paths in higher education, to encourage participation by under-represented groups,

Il convient de se référer aux éléments statistiques relatifs à la VAE au 16/d ci-dessus.

JOINT DEGREES

18. Establishment and recognition of joint degrees¹⁵

a) Describe the legislative position on joint degrees in your country.

Are joint degrees specifically mentioned in legislation?

Yes No

Does the legislation fully allow:

i) establishing joint programmes?

Yes No

If No please explain what are the obstacles

ii) awarding joint degrees?

Yes No

If No please explain what are the obstacles

¹⁵ A *joint degree* is a single degree certificate awarded by two or more institutions, where the single degree certificate is valid without being supplemented by any additional national degree certificate.

b) Please give an estimate of the percentage of institutions in your country which are involved in

i) joint degrees

75-100% 50-75% 25-50% 1-25% 0%

ii) joint programmes

75-100% 50-75% 25-50% 1-25% 0%

c) What is the level of joint degree/ programme cooperation in your country

In the first cycle? None Little Widespread

In the second cycle? None Little Widespread

In the third cycle? None Little Widespread

d) In which subject areas/disciplines is joint degree/programme co-operation most widespread (please list if possible)?

Ce sont surtout les disciplines qui relèvent des sciences exactes : sciences économiques, sciences de la nature, sciences de l'ingénieur et ingénierie.

e) Estimate the number of joint programmes in your country

Si le nombre de diplômes conjoints au niveau Master est à ce jour difficilement mesurable, force est de constater, au-travers des discussions contractuelles et des projets de développement présentés, que chaque université désormais compte nombre de programmes intégrés.

Il y a lieu de souligner que la politique promue en France, en particulier dans le cadre de la négociation contractuelle avec les universités, vise à dépasser ce seul niveau de programmes intégrés, pour favoriser une forme élaborée de partenariat international reposant sur des diplômes conjoints. A ce titre, le nombre de diplômes conjoints constitue un indicateur pour apprécier le projet annuel de performance et mesurer ainsi les résultats de la politique internationale.

f) Describe any actions being taken to encourage or allow joint programmes.

Outre le décret du 11 mai 2005 précité relatif aux diplômes en partenariat international, la politique contractuelle impulsée par le MESR (ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) encourage les établissements d'enseignement supérieur à développer des programmes et des diplômes en partenariat international (diplômes doubles ou diplômes conjoints - c'est-à-dire, des diplômes uniques à double sceau -).

Le MESR développe également des programmes bilatéraux de soutien à des programmes conjoints et des diplômes en partenariat international. L'Allemagne, l'Italie et l'Espagne constituent à ce jour les premiers pays partenaires, outre

l'Autriche, la Grèce, la Pologne, le Portugal et la République tchèque ; hors Europe, les masters bâtis en partenariat international constituent des instruments privilégiés de la coopération universitaire. S'agissant des co-tutelles internationales de thèse, actuellement au nombre de 1156, l'objectif visé pour 2012 est de parvenir à 1400.

g) Are there any specific support systems for students to encourage joint degree cooperation?

La réforme des aides financières à l'intention des étudiants se traduit en particulier par le développement de bourses de mobilité pour les étudiants rencontrant des difficultés financières, afin de leur permettre de poursuivre leurs études à l'étranger. Outre la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux, par nature portable en Europe, de nombreuses bourses, par ailleurs financées par les collectivités locales, apportent en France des compléments non négligeables.

MOBILITY

19. Removing obstacles to student and staff mobility

a) What measures have been taken by your country both at governmental and institutional level to enhance student and staff mobility and overcome main obstacles?

Au plan européen, la mobilité constitue l'une des priorités de la présidence française de l'Union européenne et une conférence sur le thème de "L'Europe de l'enseignement supérieur : un espace de mobilité à renforcer" a été organisée à Nancy les 4 et 5 novembre 2008. Compte tenu des débats développés à Nancy, et des propositions d'une part du Groupe de haut niveau sur la mobilité, et d'autre part du Centre d'analyse stratégique français, des Conclusions sur la mobilité ont été adoptées par le Conseil des Ministres des 20 et 21 novembre 2008.

Au plan français, une réforme des aides financières pour les étudiants a été réalisée afin de développer les opportunités de soutien financier pour poursuivre des études supérieures à l'étranger à un plus grand nombre d'étudiants.

b) Have arrangements for visas, residence and work permits been amended to enhance student and staff mobility?

Yes No

Please add appropriate comments to describe the current situation:

1- Conformément aux dispositions des l'articles L. 313-8 et R 313-11. du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) , la carte de séjour mention « scientifique » est délivrée à l'étranger, non ressortissant d'un État membre de la Communauté européenne ou de l'Espace économique européen, et titulaire d'un diplôme au moins équivalent au master, qui mène des travaux de recherche ou dispense un enseignement de niveau universitaire dans le cadre d'une convention d'accueil avec un organisme agréé à cet effet, attestant de sa qualité de scientifique ainsi que de l'objet et de la durée de son séjour en France.

La détention de cette carte de séjour, du récépissé de première demande ou de renouvellement de cette carte vaut autorisation de travail.

2- La loi du 24 juillet 2006 modifiant l'article L 313-8 du CESEDA et le décret n°2007-373 du 21 mars 2007 modifiant les articles R 313-11 à R 313-13 du CESEDA ont transposé la directive européenne du 12 octobre 2005 relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique.

Cette transposition est à l'origine de trois améliorations importantes du dispositif :

- a/ les organismes agréés signataires de la convention d'accueil peuvent être un organisme public ou privé ayant une mission de recherche ou d'enseignement supérieur, ce qui permet d'agréer des entreprises ou institutions privées poursuivant d'abord un but lucratif, qui étaient exclues de l'agrément lorsque celui-ci était réservé aux organismes scientifiques ou universitaires ;

- b/ le champ d'application est étendu à des étudiants titulaires d'un master et en cours de préparation d'un doctorat, à condition qu'ils produisent un contrat (contrat de travail, contrat d'agent non titulaire de l'État...), souscrit auprès de l'organisme mentionné dans ladite convention, pour l'exercice de la mission de recherche ou d'enseignement qu'elle prévoit.

- c/ les bénéficiaires de cette carte de séjour bénéficient d'une clause de mobilité entre États membres de l'Union européenne qui leur permet d'exercer une mission de recherche rémunérée ou non pendant 3 mois dans un organisme de recherche ou d'enseignement supérieur en France, sur la seule base du titre de séjour mention « scientifique » d'un autre État de l'Union européenne et de la convention d'accueil souscrite dans cet État.

3- Ces novations apportées au dispositif comportent 4 avantages non négligeables :

a/ regrouper dans un même système tous les scientifiques accueillis, quel que soit leur statut juridique au sein de l'organisme d'accueil, et quelle que soit la durée de son accueil ;

b/ offrir une rapidité de délivrance de la carte de séjour, du fait que la délivrance de la carte de séjour temporaire est simplement subordonnée à la présentation par le demandeur d'une convention d'accueil délivrée par l'organisme agréé à cet effet, attestant de sa qualité scientifique ;

c/ apporter la garantie d'une carte de séjour valant carte de travail pour le conjoint ;

d/ et offrir, de par la transposition de la directive européenne, la clause de mobilité entre États membres de l'Union européenne.

c) Is there financial support for national and foreign mobile students and staff?

Yes No

Please add appropriate comments to describe the current situation:

Il existe en France une multiplicité de dispositifs incitatifs pour la mobilité étudiante, à la fois du point de vue de la mobilité entrante et s'agissant de la mobilité sortante.

** A/Mobilité entrante : parmi les bourses financées par le ministère des Affaires étrangères pour l'accès de ressortissants étrangers à l'enseignement supérieur en France, on peut évoquer :

> les "bourses d'excellence Eiffel" à partir du niveau Licence jusqu'au Doctorat, qui concerne trois disciplines : sciences de l'ingénieur, économie-gestion, droit-sciences politiques ; ces bourses sont conçues avec un double objectif : aider les établissements d'enseignement supérieur français dans leur politique de recrutement des meilleurs étudiants étrangers ; et contribuer à former les futurs décideurs étrangers du secteur privé et public (à l'exception des carrières tournées vers l'enseignement et la recherche) ;

> les "bourses d'excellence Major" destinées à favoriser la poursuite d'études supérieures (jusqu'au Master) par les meilleurs étudiants étrangers titulaires d'un baccalauréat français après des études secondaires dans les lycées français et la réussite d'un 1er cycle universitaire avec une bourse d'excellence de l'AEFE (Agence de l'enseignement du français à l'étranger) ;

> les "bourses du Gouvernement français" et les bourses bilatérales co-financées dans le cadre d'accords bilatéraux destinées aux étudiants en dernière année de Master.

**B/ Mobilité sortante :

> les bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, par nature portables en Europe au titre d'une poursuite d'études, et dont le montant a été augmenté de 2,5% pour mieux prendre en compte le coût de la vie et le champ d'application élargi aux classes moyennes ;

> les aides à la mobilité internationale, d'un montant de 400 euros par mois, destiné aux étudiants qui poursuivent leur formation à l'étranger dans le cadre

d'un programme d'échanges ou qui effectuent un stage international, pour une durée de deux à neuf mois ; cette mesure concernera à terme 30 000 étudiants, soit un doublement du nombre actuel des bénéficiaires des bourses de mobilité auxquelles ces nouvelles aides se substituent.

d) Are study periods taken abroad recognised?

Yes No

Please add appropriate comments to describe the current situation:

Le décret (n°2002-529) du 16 avril 2002 consacre le principe juridique de la validation, par les établissements d'enseignement supérieur français, des études accomplies à l'étranger.

Ainsi, en 2007, sur les 1153 premières inscriptions en doctorat pour une thèse en cotutelle, 710 avaient obtenu leur master dans un pays membre de l'EEES (406 en France et 304 en Europe) et 443 hors d'Europe.

Afin de favoriser cette reconnaissance, le centre ENIC-NARIC délivre des attestations pour la reconnaissance de périodes d'études à l'étranger pour toute période supérieure ou égale à un semestre de formation.

e) Is there accommodation for mobile students and staff?

Yes No

Please add appropriate comments to describe the current situation:

Afin de remédier aux difficultés d'hébergement auxquelles sont confrontés les étudiants étrangers et de mobiliser toutes les ressources disponibles, les établissements prennent des contacts avec les centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS), les collectivités territoriales, les offices d'habitations à loyers modérés (HLM), et les particuliers.

La mise en œuvre de la politique contractuelle avec les universités encourage la mise en œuvre d'un véritable dispositif d'accueil (qui peut prendre la forme d'un guichet unique à même de faciliter les démarches administratives), et d'accompagnement des étudiants, des enseignants et des chercheurs étrangers (journées d'accueil, suivi administratif et pédagogique, tutorat ...).

f) Have any measures been taken to increase outward student and staff mobility?

Yes No

Please add appropriate comments to describe the current situation:

Au titre du volet "Dimension internationale" de la politique contractuelle, les établissements d'enseignement supérieur sont invités à :

- encourager, faciliter et développer la mobilité des étudiants français au plan international, en tirant parti des opportunités offertes par le schéma du LMD, par les crédits ECTS et la validation des acquis, et en exploitant pleinement les possibilités offertes par les programmes communautaires. L'idée consiste notamment à encourager la mobilité des étudiants pouvant bénéficier d'une aide

à la mobilité internationale, dont le dispositif a été renforcé dans le cadre de la réforme globale des aides directes aux étudiants, pour faire en sorte qu'à terme, tout étudiant engagé dans une formation au titre du LMD puisse effectuer une partie de ses études à l'étranger ;

- et à mettre en place des partenariats transnationaux intégrés, inscrits dans la durée, impliquant formation et recherche, avec en particulier, pour les formations, le développement de diplômes conjoints, et pour la recherche, l'utilisation des opportunités offertes par le PCRD pour le montage de projets au titre de la coopération européenne, ainsi que le développement de cotutelles internationales de thèse, qui constituent un outil structurant pour la coopération entre laboratoires de recherche français et étrangers.

20. Portability of loans and grants

a) Are portable grants available in your country?

Yes No

If No, describe any measures being taken to increase the portability of grants.

b) Are portable loans available in your country?

Yes No

If No, describe any measures being taken to increase the portability of loans.

THE ATTRACTIVENESS OF THE EHEA AND COOPERATION WITH OTHER PARTS OF THE WORLD

21. Implementation of strategy

a) Describe any measures being taken by your country to implement the strategy "European Higher Education in a Global Setting"

La coopération internationale constitue l'une des missions de service public conférées aux universités et la pierre angulaire de la politique internationale développée en matière d'enseignement supérieur, ce qui en fait un axe de développement privilégié dans le cadre de la politique contractuelle avec les universités.

b) What has your country done to:

i) improve information on the EHEA outside Europe?

La mise en oeuvre de cette politique passe par :

- l'amélioration de l'information sur l'offre de formation des établissements, en lien avec CampusFrance (www.campusfrance.org) et le nouveau portail instauré par la Commission européenne "Study in Europe" ;
- et pour la France, le renforcement de la lisibilité de l'offre de formation doctorale au plan international ; et la mise en place du dispositif des Centres pour les études en France (CEF) qui disposent notamment de l'ensemble de la documentation sur les formations supérieures dispensées par les établissements.

ii) promote European higher education, enhance its world-wide attractiveness and competitiveness?

La participation de nombre d'universités et écoles françaises au programme communautaire Erasmus Mundus I, qui fait de la France le premier pays représenté dans les formations de Master ainsi offertes en Europe pour accueillir en priorité les meilleurs étudiants et enseignants des pays tiers, contribue à renforcer l'attractivité de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Depuis 2004, des actions importantes et répétées mobilisant des acteurs français (MESR, ministère des affaires étrangères, et CPU), mais aussi européens (EUA, ainsi que la Conférence des recteurs espagnols, italiens, italiens ou portugais) ont été entreprises pour promouvoir l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES), en particulier au Liban, en Syrie, au Maroc, en Tunisie et en Algérie. Le plus souvent, ces actions sont organisées à la demande des autorités universitaires des pays cités ; la France s'est efforcée de leur donner un caractère européen. D'autres actions ont aussi été entreprises en Afrique subsaharienne.

iii) strengthen cooperation based on partnership in higher education?

La politique de diplômes en partenariat international est l'un des axes privilégiés de la coopération développée avec le reste du monde. Au plan extra-européen, la participation de nombre d'établissements d'enseignement supérieur français dans le programme communautaire Erasmus Mundus, et le développement de partenariats avec les pays tiers à ce titre favorisent la coopération de l'EEES avec le reste du monde.

S'agissant de la coopération développée par la France, afin de supprimer certains obstacles à la mobilité étudiante, des négociations ont été engagées en vue de l'élaboration d'accords de reconnaissance mutuelle des études et des diplômes. Ainsi, des accords à cet effet ont été conclus avec la Chine, le Vietnam, Taïwan et sont en voie de l'être avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, outre l'Inde avec laquelle des négociations sont menées.

iv) intensify policy dialogue with partners from other world regions?

La France est l'un des pays signataires de la Déclaration du Caire en juin 2007 relative à la création d'un espace euro-méditerranéen pour l'enseignement supérieur, et participe à l'espace Amérique latine, Caraïbes et Union européenne (ALCUE) - ou ex-UEALC -. Elle participe également aux programmes communautaires EU/Etats-Unis et EU/Canada.

v) improve recognition of qualifications with other world regions?

Le centre ENIC-NARIC France reçoit 70% de demandes de reconnaissance de diplômes pour des pays extra-communautaires. Aussi a-t-il proposé à l'UNESCO, au nom du réseau ENIC-NARIC dont il assure actuellement la présidence, la mise en place d'un groupe de travail sur l'internationalisation du réseau, en y associant les présidents des conventions régionales sur la reconnaissance des diplômes de l'UNESCO.

c) What measures have been taken in your country to implement the *OECD/UNESCO Guidelines for Quality Provision in Cross-border Higher Education*? Please describe.

Il n'y a pas de mesures spécifiques à ce stade, la France concentrant ses efforts sur la mise en place des références et lignes d'orientation européennes en matière de qualité, les ESG ("European Standards and Guidelines") adoptées à Bergen pour l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES).

d) Are the *OECD/UNESCO Guidelines for Quality Provision in Cross-border Higher Education* applied to

i) cross-border provision of your education programmes?

Yes No

If Yes please explain in what ways the guidelines are applied

ii) incoming higher education provision?

Yes No

If Yes please explain in what ways the guidelines are applied

FUTURE CHALLENGES

22. Main challenges for higher education

Give an indication of the main challenges ahead for higher education and the Bologna Process in your country in the short and long term.

Toute l'action engagée en France vise à concilier la forte tradition universitaire fondée sur les valeurs du service public et assignant à l'Etat un rôle régulateur fort, avec la nécessité de rendre le système d'enseignement supérieur français compétitif dans l'espace européen et international.

Avec la démarche du LMD (licence, master, doctorat), les outils nouveaux de développement, tous "euro-compatibles" (PRES, RTRA, la réforme des études doctorales, le développement de diplômes conjoints, la nouvelle Agence d'évaluation AERES), créés par la loi de programme pour la recherche, l'autonomie renforcée des universités et la nouvelle "règle du jeu" en matière de gouvernance définie par la loi sur les libertés et les responsabilités, les "chantiers" ouverts en matière de plan de réussite pour la licence, de vie étudiante, de carrière pour les enseignants-chercheurs, la France poursuit la modernisation de son enseignement supérieur.

PART II

TEMPLATE for NATIONAL STRATEGIES on THE SOCIAL DIMENSION of THE BOLOGNA PROCESS

Practical instruction

The answers to this questionnaire will be included in the general national report on the implementation of the Bologna Process and reach the Bologna Secretariat (e-mail: secr@bologna2009benelux.org) by November 1, 2008. **Please do not exceed the length of 10 pages for the national strategy on social dimension.**

The questions in Annex C are not included in the questionnaire itself but are to be considered as reference material which could facilitate the drafting of the information on the national strategy.

I. Definition of the Social Dimension in the London Communiqué

"We strive for the societal goal that the student body entering, participating in and completing higher education should reflect the diversity of our populations. We therefore pledge to take action to widen participation at all levels on the basis of equal opportunity."

II. AS IS SITUATION (Current state of affairs)

1. Which groups in society are still underrepresented in your national higher education system? What are the main obstacles to participative equity in terms of access and successful completion of studies?

En France, le principe d'égalité des chances est une valeur forte, inscrite au cœur même du service public d'éducation, dès le 1^{er} article de la partie législative du Code de l'éducation :

"L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances (...). Le droit à l'éducation est garanti à chacun (...). Pour garantir ce droit dans le respect de l'égalité des chances, des aides sont attribuées aux élèves et aux étudiants selon leurs ressources et selon leurs mérites. (..) L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique" (< article L-111-1 du Code de l'éducation).

Les études statistiques actuelles montrent que les chances de réussite sont corrélées à la situation économique de la famille. Ainsi, toutes formations confondues, 30,1% des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant des professions intellectuelles supérieures, alors que ces catégories socio-professionnelles représentent 11% de la population active ; en revanche, seulement 11,2% d'étudiants sont enfants d'ouvriers, ces derniers représentant 25% de la population totale.

2. Please describe what measures your Government is taking to increase the representation of the groups identified in the question above. Please refer to the possible actions listed in the Bologna Working Group report on the Social Dimension and Mobility (see Annexes A and B to this document).

La politique de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, actuellement développée en France, repose sur plusieurs leviers :

- 1/ le plan "Réussite en licence" (évoqué au point 1/partie I de ce rapport), qui constitue l'une des priorités du plan gouvernemental défini en matière d'enseignement supérieur, et mobilise à ce titre 730 millions d'euros pour la période 2008-2012 ; ce dispositif destiné à améliorer les taux de réussite du 1^{er} cycle conduisant à la licence se traduit en particulier par :

- > un encadrement renforcé des étudiants,
- > la spécialisation progressive des études,
- > la mise en œuvre de passerelles à différentes étapes des cursus,
- > et la diversification du recrutement dans le cycle court (Sections de techniciens supérieurs -STS- et Instituts universitaires de technologie - IUT-), afin de l'ouvrir davantage aux bacheliers technologiques et professionnels qui y ont de meilleures chances de réussite ;

- 2/ la généralisation, à partir de la rentrée 2008, de l'orientation active, destinée à éclairer le choix des futurs étudiants, et mieux connaître leur profil afin d'adapter la pédagogie en conséquence et leur offrir ainsi les meilleures chances de réussite ; la mise en œuvre de cette politique se traduit par :

- > la diffusion d'informations objectives,
- > l'offre de conseils sur les chances de réussite et les perspectives d'insertion professionnelle de chacun dans la filière envisagée, tout en laissant l'élève libre de son choix final,
- > et la création de dispositifs d'accompagnement des nouveaux inscrits (pré-rentrée ; bilan de compétences ; mise à niveau ; instauration d'un module de méthodologie du travail universitaire) ;

- 3/ et l'amélioration des conditions de vie étudiante qui constitue l'un des chantiers majeurs ouverts dès juin 2007 dans le cadre de la réforme de l'enseignement supérieur :

** A/ Aides sociales : suite à une vaste concertation au cours de l'été 2007, un nouveau système d'aides sociales, visant à plus de clarté et d'équité, a été mis en place avec :

> des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux (BCS), qui demeurent le socle du dispositif : attribuées en fonction des ressources et des charges des parents ou du tuteur légal, et davantage ouvertes aux classes moyennes à revenus modestes, 50 000 boursiers supplémentaires sont attendus en 2008/2009 ;

> l'aide au mérite (d'un montant de 200 euros par mois), désormais appréciée également lors de l'entrée en master et sans distinction de la filière choisie, et ouverte, au-delà des titulaires de la BCS précitée, aux étudiants non boursiers dont la famille n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu ; généralisée à compter de la rentrée 2008, cette aide concernera, à terme, près de 30 000 étudiants ;

> un accroissement des aides à la mobilité (à hauteur de 400 euros par mensualité) - outre les BCS précitées par nature portables en Europe - au cours des trois années à venir, pour atteindre un contingent de 30 000 aides de trois mois en 2011 ;

> la création d'un fonds national d'aide d'urgence (FNAU) pour mieux répondre aux difficultés auxquelles les seules BCS ne peuvent répondre ;

> un accès facilité à l'emprunt, avec un système de prêts bancaires garantis par l'Etat, ouvert à tous les étudiants, boursiers ou non, sans caution parentale et non soumis à des conditions de ressources ; ces prêts soumis à un taux plafonné pourront atteindre 15 000 euros par étudiant, avec un risque de défaillance garanti par l'Etat dans la limite de 70% du montant du prêt.

** B/ Autres mesures :

Cette politique passe également par l'amélioration des conditions de :

> logement : sur 10 ans, il est prévu de rénover 70 000 chambres et d'en construire 50 000, outre la remise en état de résidences universitaires qui ne répondent plus aux normes en vigueur ;

> santé : ce domaine constitue également un chantier prioritaire, avec la réforme des missions des services de médecine préventive et de promotion de santé ;

> d'accompagnement des étudiants handicapés : après la loi du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", prévoyant de renforcer les mesures d'accompagnement en faveur des étudiants et la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur en la matière (accueil, accessibilité, aides diverses, accompagnement), une Charte "Université/handicap" a été signée le 5 septembre 2007 par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité, et la conférence des présidents d'université.

3. Describe what measures are being taken by the Government to help students complete their studies without obstacles related to their social or economic background. Again, please refer to the possible actions listed in the Bologna Working Group report on the Social Dimension and Mobility (see Annexes A and B to this document). Please indicate whether the measures apply to all students or only to certain levels or types of higher education institutions.

Il convient de se reporter aux mesures précédemment évoquées (au point 2/ci-dessus, ainsi qu'au point 16 de la partie I relatif à la validation des acquis), dont la combinaison concourt à l'objectif d'égal accès à l'enseignement supérieur.

S'agissant du Plan "Réussite en licence", il y a lieu de préciser que sa mise en œuvre s'appuie sur un "cahier des charges" de l'offre de formation pour le cursus Licence, qui constitue le document de référence pour la rédaction des projets de développement propres à chaque établissement ; ce "cahier des charges" se décline selon plusieurs axes :

> l'orientation et l'accueil des nouveaux étudiants par la généralisation de l'orientation active (cf point 2 ci-dessus) ;

> le renforcement de l'encadrement pédagogique par la désignation d'enseignants référents pour assurer l'accompagnement personnalisé des étudiants, l'augmentation des horaires d'enseignement, la réduction de la taille des groupes de travaux dirigés et la diversification des méthodes, notamment par le contrôle continu ;

> le suivi des étudiants en difficulté, grâce à un repérage précoce des situations de décrochage, la mise en œuvre de dispositifs de soutien, et le cas échéant, de réorientation dans une filière mieux adaptée aux projets et capacités de l'étudiant ;

> la professionnalisation, avec la généralisation du module "Projet personnel et professionnel" (qui permet à chaque étudiant de connaître les métiers associés à la

formation suivie et de réfléchir à son insertion professionnelle), la mise en place d'unités d'enseignement professionnalisantes et de stages, ainsi que l'acquisition de compétences dites "transversales", notamment en langues vivantes étrangères ;
> et la mise en œuvre de dispositifs d'évaluation des enseignements et de suivi de la rénovation de la licence.

4. Does your country have statistical and/or other research evidence at disposal to underpin the identification of underrepresented groups and the main obstacles to participative equity (see Q 1) ? If yes, please specify. Or are regular student survey organised with the aim to provide data concerning the social dimension?

Oui, conformément aux données statistiques de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) évoquées au 1/ci-dessus.

Outre les analyses spécifiques réalisées par le MESR (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - DEPP -), des études régulières de suivi de cohortes d'étudiants sont effectuées par le CEREQ (centre d'études et de recherches sur les qualifications) - www.cereq.fr -, en particulier sur le plan de l'insertion professionnelle, ainsi que par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) - www.ove-national.education.fr -.

III. PROCESS TOWARDS A MORE INCLUSIVE HIGHER EDUCATION SYSTEM (strategy for the future)

5. How do you plan to tackle the challenges identified under Q 1 in the near future (2008-2010)?

(a) Which concrete goals do you want to achieve?

L'objectif visé pour 2012 est que 50% d'une classe d'âge soit titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

(b) What actions are planned for the different target group identified above to overcome the obstacles in access, participation and completion of studies by students? Please refer to Annex B and to the suggested approach outlined in the 2007 report from the Bologna Process Working Group on the Social Dimension and Mobility (Annex C to this document).

Il convient de se reporter aux points II/2 et II/3 ci-dessus.

(c) is there a specific budget for these measures for underrepresented groups ? If yes, please provide details

730 millions d'euros pour le seul Plan pluriannuel "Réussite en Licence" sur la période 2008-2012. Par ailleurs, au titre des actions du programme "Vie étudiante" (en particulier s'agissant des aides directes et indirectes, de la santé et des activités associatives, culturelles et sportives des étudiants), plus de 2 milliards d'euros (autorisations d'engagement) sont envisagés pour l'année 2009. Enfin, s'agissant de l'immobilier, 75 millions d'euros supplémentaires seront injectés dans la concrétisation du "Plan Campus" ; 170 millions d'euros seront par ailleurs consacrés en 2009 à la mise en sécurité et à l'accessibilité pour les personnes handicapées ; et 260 millions d'euros supplémentaires permettront d'accélérer la mise en œuvre des volets universitaires des contrats de plan Etat/Régions en termes de constructions et nouveaux logements étudiants notamment.

d) is there a timeline for action? If yes, please provide details.

2012.

6. What arrangements are planned for monitoring progress towards more equitable access, participation and success?

Dans le cadre du projet annuel de performances pour le programme "Formations supérieures et recherche universitaires" et pour le programme "Vie étudiante", un certain nombre d'indicateurs ont été retenus, notamment :

- le pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur ;
- l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, 3 ans après leur sortie de formation initiale ;
- le pourcentage d'une classe d'âge accédant aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur ;
- l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale ;

- l'évolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation ;
- le taux de réussite des boursiers par rapport aux non-boursiers.

IV. INFORMATION ON THE NATIONAL RESPONSIBILITY FOR THE PREPARATION, IMPLEMENTATION AND EVALUATION OF THE NATIONAL STRATEGIES

Please indicate which authority or other actor is responsible for the preparation, implementation and evaluation of the national strategy and describe the way in which the various stakeholders are involved. Did your country designate (a) contact point(s) for the national strategy? If so, please add the coordinates of the national contact point(s).

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) - via la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES) - est en charge de la mise en oeuvre des "chantiers" impulsés dans l'enseignement supérieur, et notamment du "Plan pour la réussite en Licence" et de la vie étudiante.

ANNEX A

Actions mentioned by the Bologna countries in the 2007 national reports

Financial

- scholarships - means tested
- scholarships - merit based
- research grants
- grants for studying abroad
- grants or loans for (nearly) every student
- unspecified social support system
- free education (at least 1st cycle)
- reimbursement of tuition fees for certain groups
- financial assistance for certain groups/areas
- improved funding systems

Structural

- new /expanded routes of access
- broader teaching or learning strategies
- information and preparation at secondary schools
- increase student places
- indirect aid schemes (tax relief, family allowance)
- subsidised residences/meals/transport/books
- provision of student welfare services (health care, day care centres)
- counselling/guidance services

Certain groups

- measures for ethnic minorities (not financial)
- measures for disabled (not financial)
- measures for disadvantaged groups (not financial)
- allocation of study places to certain groups
- promote access from all national areas

Policy and practice

- explicit widening access policy (devoted funds/units/laws)
- carry out surveys (study & work, disabled students,...)
- evaluations/research of policies and practices
- monitoring access (and retention) by students

ANNEX B

Possible actions and tools identified by the 2007 Bologna Working Group on the Social Dimension and Mobility

Measures to promote equal opportunities for access, participation and completion

- Anti-discrimination legislation covering higher education
- Admission rules that are simple, fair and transparent

Measures to widen access to and participation in higher education

- Outreach programs for underrepresented groups as defined nationally
- Flexible delivery of higher education
- Flexible learning paths into and within higher education
- Transparency of qualifications and recognition of prior learning
- Incentives for higher education institutions to take action to widen access and participation

Study environment that enhances the quality of the student experience

A, Provision of academic services

- Guidance (academic and careers) and tutoring
- Retention measures (modification of curricula, flexibility of delivery, tracking academic success etc.)
- Working tools and environment (well functioning libraries, lecture halls and seminar rooms, internet access, access to scientific data bases etc.)

B, Provision of social services

- Counselling
- Targeted support for students with special needs and students with children
- Appropriate housing conditions for all students
- Provision of healthcare
- Provision of transportation, student canteens etc.

Student participation in the governance and organisation of higher education

- Legislation or other measures to ensure student participation in higher education governance
- Provisions for the existence of and exercise of influence by student organisations
- Student evaluations of courses, programmes and institutions, including action plans and follow-up of actions taken

Finances in order to start and complete studies

- Financial and legal advice for students
- Appropriate and coordinated national financial support systems that are transparent
- Targeted support for disadvantaged groups as defined nationally
- Support measures for students with children

ANNEX C

Suggested approach of the work on national strategies on the social dimension

In time for the next ministerial meeting in 2009 the Working Group suggests that the countries should report to the BFUG on their national strategies for the social dimension, including action plans and measures to show their impact. All stakeholders concerned should actively participate in and support this work at the national level.

The development of a strategy should be followed by a national action plan that includes monitoring mechanisms. Ideally, the strategy and action plan will be based on a national debate on the social dimension and the future priorities of that country depending on the current situation. In order to facilitate a national debate on the social dimension the Working Group proposes the following structure and topics for such a debate:

- Measures to promote equal opportunities

What obstacles are there to equal opportunities within higher education? What protection is there if a student is discriminated when applying for, being admitted to or carrying out studies? Is there a framework for appeal? What action would be the most effective to achieve equal opportunities in higher education?

- Measures to widen access to and participation in higher education for underrepresented groups (gender, ethnic origin, immigration, socio-economic status and background, disability, geography etc.)

What groups are under represented in your national higher education system today? Is there data to show access to higher education by gender, socio-economic background, disabilities, prior immigration, region etc? What obstacles to widened access and participation are there within your higher education system? At other education levels? What actions would be appropriate for the different groups to achieve widened access? Are targeted outreach activities needed?

- Study environment that enhances the quality of the student experience

A, Provision of academic services

B, Provision of social services

What kind of academic or career guidance is provided for the students in your country? What is the student – staff ratio? Are there retention measures adapted to different groups or individuals with different needs? Is the academic success of student tracked? What would be/has proven to be the most efficient retention measures? What kind of study environment is there at the higher education institutions? Do student have access to information, electronically or by other means? What is the condition of libraries, lecture halls and seminar rooms? How do students in your country live? Is housing available, of acceptable standard and affordable? Is targeted support provided or needed for specific student groups? Is counselling available if students run in to personal difficulties?

- Measures to increase formal and actual student influence on and participation in higher education governance and other higher education issues

Are there formal provisions for student influence and participation at all governance levels, in consultative as well as decision-making bodies? Are there formal provisions for student evaluation of the education? Are the formal regulations followed-up with actual practices? Are there informal ways of student influence and participation as well? Do students have an influence on all issues related to higher education? Are students aware of their rights? Do students have organisations that

can organise elections to fill elective posts? Is it possible to find enough candidates to fill the posts available? If not – how could this be improved?

- Finances in order to start and complete studies

What kind of information and guidance is provided for students regarding financial issues? How does the average student make his or her living during studies? What kind of state support is provided? Is it appropriate for all groups and individuals? Do certain groups run the risk of being excluded from, or not able to finish their studies, due to financial reasons? Which are these groups or individuals? What could be done to help them? Are students informed about possible employment possibilities after finishing their studies? How is the labour-market relevance of the studies secured? Are former graduates tracked to follow-up their employment rates?

- Monitoring: The participating countries should establish national measures to monitor and evaluate the impact of the national strategy and action plan.

What monitoring mechanisms would be the most appropriate? How could success in strengthening the social dimension be measured short-term and long-term? What quantitative and qualitative data are needed? How is the responsibility for monitoring and evaluation allocated and divided? Are there student surveys carried out to measure the impact of a social dimension strategy? How can student surveys be used in this work?

- Stakeholder involvement

Which stakeholders should be involved in the development of a strategy and an action plan? What should be the responsibility of the different stakeholders when carrying out the agreed strategy and plan?